



Concurrences

Revue des droits de la concurrence
Competition Law Journal

Bibliographie

Concurrences N° 2-2014 – pp. 245-252

Sous la direction

de **Stéphane RODRIGUES**

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

| *Maître de conférences HdR, École de droit de la Sorbonne, Université Paris I*

Avec la participation de

Josselin LUCAS

josselinlucas@paulhastings.com

| *Avocat, Paul Hastings, Paris*

Patricia KIPIANI

pkipiani@vbb.com

| *Docteur en droit, Avocate, barreau de Bruxelles*

David LEYS

david.leys@coleurope.eu

| *Diplômé, Collège d'Europe*

Athanase POPOV

athanase.popov@curia.europe.eu

| *Référendaire, Tribunal de l'Union*

Julie RONDU

jrondu@unistra.fr

| *Doctorante contractuelle, Université de Strasbourg*

Bibliographie

Sous la direction de

Stéphane RODRIGUES

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

Maître de conférences HDR,

École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

Avec la participation de

Josselin LUCAS

josselinlucas@paulhastings.com

Avocat, Paul Hastings, Paris

Patricia KIPIANI

pkipiani@vbb.com

Docteur en droit,

Avocate, barreau de Bruxelles

David LEYS

david.leys@coleurope.eu

Diplômé, Collège d'Europe

Athanase POPOV

athanase.popov@curia.europe.eu

Référéndaire, Tribunal de l'Union

Julie RONDU

jrondu@unistra.fr

Doctorante contractuelle,

Université de Strasbourg



AMARO Rafael

Larcier/Bruylant, 2013,

976 p.

Prix de thèse 2013 de la revue *Conurrences* (ainsi que prix de thèse 2013 de l'École doctorale de sciences juri-

diques, politiques, économiques et de gestion de l'Université Paris Descartes), l'ouvrage de M. Rafael Amaro intitulé *Le contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles : Étude des contentieux privés autonome et complémentaire devant les juridictions judiciaires* ne peut que retenir l'attention. L'ouvrage (environ 950 pages) est issu des travaux de recherche dirigés par Mme le professeur Martine Béhar-Touchais. En outre, ils ont le privilège et l'honneur d'être préfacés par M. Guy Canivet.

La question de l'évolution du contentieux privé, appelé également "contentieux subjectif" (*private enforcement*) par opposition au "contentieux objectif" (*public enforcement*), est l'une des actualités les plus discutées tant en droit de la concurrence européen que français. Sur le plan européen d'abord, on ne peut en effet ignorer la jurisprudence florissante de la Cour de justice de l'Union européenne au travers d'arrêts marquants tels que *Donau Chemie*, *Pfleiderer*, *Manfredi* ou encore *Courage*, pour n'en citer que quelques-uns. L'attention de la Commission européenne s'est également portée sur le sujet. Non seulement elle s'est constituée elle-même victime du cartel des ascensoristes devant les tribunaux belges, mais elle a également proposé, le 11 juin 2013, une directive européenne qui a fait l'objet de nombreux commentaires sur les recours collectifs. En effet, les problématiques abordées par la proposition de directive, certes fondamentales, ne touchent cependant pas l'entière des nombreuses questions soulevées par l'essor actuel que connaît le contentieux privé.

Sur le plan français ensuite, le projet de loi relatif à la consommation (dit "loi Hamon"), récemment adopté, fait parler de lui. Plus précisément, il introduira prochainement l'action de groupe "à la française" tant attendue. L'ouvrage, qui tient compte de toutes ces évolutions, réunit l'ensemble du contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles. Pour M. Amaro, "la rupture entre ces deux versants du contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles n'est qu'imparfaite. On aurait beau jeu de vouloir en tous points les différencier ou en tous points les confondre, rien n'y ferait". L'auteur envisage alors des règles communes aux deux contentieux, qu'il complète ensuite par des règles particulières à chacun d'eux.

Ainsi, la première partie est-elle dédiée au régime commun des deux contentieux privés : autonome (*stand alone*) et complémentaire (*follow-on*). On y découvre les fonctionnalités accélératrices des mesures provisoires ou encore normatives des sanctions civiles. À cet égard, l'auteur envisage des règles communes

nécessaires tant à l'effectivité qu'à l'efficacité des deux types de contentieux privés. Les limites du projet de loi Hamon sur cette question de l'action collective sont notamment pointées du doigt. C'est notamment son "excessive timidité" (p. 219) sur certains points qui est lui reprochée, tels son champ d'application limité, le déclenchement de l'action, qui est réservé aux seules associations de défense des consommateurs et exclut notamment les PME ou le consommateur pris individuellement, ou, enfin, le déroulement de l'action qui se scinderait en deux phases instaurant de fait un mécanisme d'*opt-in*.

A contrario, la seconde partie s'intéresse au régime particulier applicable à chacun des contentieux privés : autonome et complémentaire. L'auteur y élabore des règles spécifiques afin notamment de "rehausser" leur efficacité respective. En l'occurrence, il préconise l'application de certaines dispositions empruntées à la matière pénale ou encore un rôle actif du juge.

Un "résumé des propositions de thèse" se trouve après la conclusion générale (p. 799). Ces dernières sont riches tant en quantité qu'en qualité. On en relève 44 au total. Il y a d'abord, pour les plus nombreuses, les propositions communes aux contentieux complémentaire et autonome. Celles-ci regroupent en leur sein les propositions nécessitant une modification du droit positif et celles revendiquant une évolution de la pratique judiciaire. On retiendra notamment les propositions originales portant sur la création d'un dispositif d'opportunité des poursuites exercées par un ministère public *ad hoc* ou encore la création d'un fonds public de financement des actions privées inspiré du modèle québécois. Il y a ensuite des propositions touchant au seul contentieux complémentaire et au seul contentieux autonome. Pour le premier, M. Amaro propose de consacrer un dispositif de clémence civile "à double détente" pour les bénéficiaires de programmes de clémence. Pour le second, l'auteur propose notamment de développer l'intervention de l'administration dans le procès civil ainsi que la création d'une amende civile qui pourrait justement demander le ministère public *ad hoc*. Il envisage également la création de dommages et intérêts punitifs et confiscatoires que pourraient demander les victimes.

À noter enfin que l'ouvrage a l'avantage, original et bienvenu, d'être utilement complété par deux annexes composées de plusieurs tableaux – pour certains chronologiques et d'autres synthétiques – portant sur les décisions des juridictions judiciaires françaises. Ces tableaux riches en information permettent d'illustrer de manière très pratique l'essor des affaires issues de ce contentieux privé. S'y trouvent minutieusement relevés les éléments factuels, le type de demande formulée ou encore l'action intentée. C'est un complément de presque une soixantaine de pages indispensable au livre et apportant une valeur ajoutée à cet excellent travail de recherche.

This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Conurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr for review in this section.

Cette rubrique recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

On ne peut alors que recommander vivement cet ouvrage. Il conviendra à tous les spécialistes de la question, mais séduira aussi les non-spécialistes par la richesse des informations réunies.

P. K.



Competition Damages

Actions in the EU

ASHTON David et

HENRY David

Edward Elgar, 2013, 277 p.

Published in December 2013, this book by David Ashton and David Henry is, to the best of our knowledge, the first—or at least the most recent—to pursue a very ambitious objective: gather and detail the rules which apply, both at EU and Member State level, to actions for damages for loss caused by infringements of Articles 101 and 102 of the Treaty on the functioning of the European Union. It was published at the time when the Council adopted its general approach on the European Commission's proposal for a directive on certain rules governing actions for damages under national law for infringements of the competition law provisions of the Member States and of the European Union.

Antitrust practitioners will find in this book a clear and accessible description of the rules which apply at the EU level and in several Member States. Helpful references are made to U.S. legislation and cases, especially on indirect purchaser standing and passing-on in the U.S. (pp. 62-68), class actions (pp. 167-170) and applicable law (pp. 202-203). The final chapter, which deals with quantification of antitrust damages, has been written by two respected economists, Frank Maier-Rigaud and Ulrich Schwalbe, and includes clear explanations of relevant economic notions.

As clearly indicated by the authors, the law as stated in this book is up-to-date to 11 June 2013, i.e. the day when the European Commission adopted its proposal for a new directive on actions for damages under national law for infringements of the competition law provisions of the Member States and of the European Union. As competition damages actions are a very hot topic in the EU, modifications and adjustments of applicable legislation and case law are expected in the coming months and years. However updated in June 2013, it doesn't mean that this book is useless. On the contrary, those who want to build up a comprehensive approach on competition damages actions in the EU will have a good reason to read this book. One may expect to have a second edition, published in time.

The Legal Framework

Following a traditional approach, the authors start with a useful analysis of the legal framework both at EU and Member State level.

The authors go on to delimit the underlying right to damages and expose the legal basis for damages actions for breach of EU competition law in not less than twelve Member States.

Indirect Purchaser Standing and Passing-on Defence

In the following chapter, the authors discuss the issue of indirect purchaser standing and passing-on defence. They amazingly point out that: “no uniform acceptance of indirect purchaser standing emerges either in the US, where the law differs between the individual States and between the State and federal levels, or in the EU, where the rules are equally distinct among the Member States.” Antitrust practitioners will find interesting developments on the rules which apply in several Member States, including England, Germany, France and Italy. The last section of this chapter interestingly focuses on the United States.

Proving the Infringement

In a dedicated chapter, the authors discuss some evidentiary issues related to damages actions for breach of EU competition law. The first section deals with private litigants' access to probative documents in EU cartel damages actions, held by either the European Commission, a national competition authority, the defendant (in common law legal systems) or a third party. References are helpfully made to both the recent European Commission's proposals on the disclosure of evidence in competition law damages actions and its attempts to limit the scope of the discovery of EU documents by leniency applicants in U.S. Courts.

In the second section, the authors go on to the evidential value of prior administrative decisions of either the European Commission or national competition law.

Substantive and Procedural Issues

The chapter on substantive and procedural issues discusses several significant practical questions for antitrust practitioners. In this regard, general developments are made on the causation issue, the types of damage recoverable, the presumption of harm, limitation periods, procedures for recourse to the expertise of public authorities by the national courts and the joint and several liability issue.

Collective Action

The chapter on collective action starts with an introduction with clarifications on the mechanism of collection action which are all the more helpful as “given the autonomy of the Member States in the field of procedure and remedies, the systems of collective action throughout the EU perhaps unsurprisingly display a remarkable degree of divergence.”

The authors then go on to describe both EU and Member State level. The first section is a relevant reminder of the EU policy development in this regard from the European

Commission's Green Paper in 2005 to its proposal for a directive on certain rules governing actions for damages under national law for infringements of the competition law provisions of the Member States and of the European Union in June 2013.

In a second section, the authors point out that a majority of the Member States implements collective action. However, “where a system for collective action is available (...) action in the sphere of antitrust remains rare.” The authors carefully detail the rules which apply to collective actions in the United Kingdom, the Netherlands, Denmark, Sweden, France and Italy, respectively. Developments regarding the rules which apply in the United Kingdom, where a statutory provision that is specific to competition law was inserted into the Enterprise Act 2002, should be read with great interest. As for France, the French Consumer Bill (“*projet de loi relatif à la consommation*” or “*loi Hamon*”), which includes a class action mechanism, was adopted on 13 February 2014 by the French Parliament. The French Constitutional Council confirmed that this class action mechanism complies with the French Constitution (see: French Constitutional Council, Decision n° 2013-690 DC, 13 March 2014). Therefore, as soon as the French Consumer Bill is promulgated, the general approach mentioned in this book will be significantly modified.

The last section briefly presents the class action system in the United States, where it was originated.

Private International Law Aspects

The chapter on private international law aspects focuses on the questions of jurisdiction and applicable law in claims based on an infringement of EU competition law. In this regard, the authors discuss the application of Regulation 44/2001 and the so-called “Rome II” Regulation, respectively. The authors cover a broad range of cases which are very helpful references for antitrust practitioners.

Quantification of Antitrust Damages

The relevance of economic analysis in competition damages actions in the EU is growing. In this regard, the European Commission published its own Practical Guide along with its Guidance to national courts on the quantification of harm caused by infringements of the EU competition rules. In this context, the final chapter, written by Frank Maier-Rigaud and Ulrich Schwalbe, appropriately focuses on the fundamental economic principles and empirical-econometrics methods to determine damages in the context of competition law infringements.

In the first section, antitrust practitioners will find interesting developments regarding the types of damages caused by either cartel activities or abusive behavior of dominant firms.

In the second section, the methods employed in the quantification of damage in cartels as well as abuse of dominance cases are clearly explained.

This is an interesting study of both the legal and economic landscape of competition damages actions in the EU at both EU and Member State level.

J. L.



Market Building through Antitrust
DE HAUTECLOCQUE
Adrien

Edward Elgar, 2013, 203 p.

L'auteur de ce livre exerce les fonctions de référendaire près le Tribunal de l'Union européenne, mais c'est en tant que chercheur en droit et en économie politique qu'il s'exprime. L'ouvrage est en effet en partie fondé sur la thèse de doctorat qu'il a soutenue à l'université de Manchester (Royaume-Uni). Ce qui frappe d'emblée à la lecture de cette étude, c'est la place prééminente qui est accordée aux théories et aux modèles économiques dans l'étude du droit de la concurrence de l'Union européenne. Comme le titre de l'ouvrage le suggère déjà, le droit n'est envisagé que comme un outil, comme une émanation de l'économie ou, si l'on veut, des rapports de production ; une simple superstructure, pourrait-on dire. La politique antitrust est étudiée en tant qu'outil de développement des marchés. Le rôle de la Commission européenne n'est pas envisagé sous le prisme du pouvoir exécutif contrôlé par les pouvoirs législatif et judiciaire, mais bien comme étant celui d'une autorité de régulation des marchés qui s'inspire, pour son action, de théories économiques qui ne font pas toujours l'unanimité parmi les économistes. Ce regard pragmatique correspond, hélas, plus qu'un autre à la réalité.

L'introduction générale du livre évoque le fait que les marchés européens de l'électricité étaient caractérisés par des monopoles légaux, une délimitation géographique, une intégration verticale et une coopération du côté de l'offre et de la demande. Même si le nouveau modèle de concurrence des marchés décentralisés prescrivait que la production d'électricité fit l'objet d'une désintégration verticale, en pratique, les contrats de longue durée restent très courants. Dès lors, l'ouvrage évalue la stratégie de la Commission en ce qui concerne ces contrats, en suggérant des améliorations.

L'ouvrage comporte cinq parties. La première présente le problème des contrats de longue durée dans le cadre des marchés décentralisés de l'électricité du point de vue des économistes. Selon le modèle idéal de la libéralisation et de la restructuration des marchés de l'électricité, les désintégrations horizontale

et verticale devraient être de mise. Cependant, la manière dont cette désintégration est projetée varie considérablement en fonction du modèle économique appliqué. Curieusement, au cours de la crise californienne de 2000 à 2002, les régulateurs ont imposé des contrats de longue durée coûteux et ont freiné la concurrence. Selon l'auteur, cet épisode démontre que les contrats de longue durée peuvent s'avérer utiles pour les investisseurs, et que ces contrats limitent, de fait, les possibilités d'abus de position dominante (p. 26). Malgré ce constat, les préoccupations à propos des contrats de fourniture de longue durée, tenant par exemple au verrouillage de la clientèle (*customer foreclosure*), sont présentées comme étant encore de mise sur les marchés où la désintégration complète n'aurait pas eu lieu. L'analyse économique est, quant à elle, accusée d'être d'une utilité restreinte quant aux indications pratiques à suivre à propos des effets anticoncurrentiels des contrats de longue durée (p. 41).

Dans la deuxième partie, l'auteur analyse la désintégration verticale et l'intégration du marché unique au sein de l'Union européenne en tant que transition incomplète. L'auteur relève que l'Union a décidé d'adopter le modèle de la distribution concurrentielle, qui est celui qui suscite le plus de discussions et qui est le plus compliqué à mettre en œuvre. Selon lui, dans le domaine étudié, l'Union est en train de passer d'une régulation *ex ante* à une application *ex post* de son droit de la concurrence. Cette constatation est à nuancer, car les solutions partielles au niveau de l'UE visent à la fois à améliorer le cadre juridique sectoriel, en améliorant l'organisation du marché et en introduisant davantage de régulation *ex ante* à propos des questions transfrontalières, et à combattre le comportement anticoncurrentiel *ex post* en appliquant les articles 101 et 102 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) (p. 57). M. de Hauteclocque relève par ailleurs que la Commission a commencé à accepter, en 2008, des engagements de cession dans le cadre des affaires relatives à l'application de l'article 102 TFUE. Au final, la plupart des marchés européens n'ont jamais été entièrement désintégrés et demeurent souvent très concentrés (p. 71).

La troisième partie porte sur la stratégie anticoncurrentielle de la Commission européenne à propos des contrats internes de longue durée. L'auteur explique qu'une fois que la Commission constate qu'un contrat de longue durée est susceptible d'avoir des effets anticoncurrentiels significatifs, elle analyse les gains d'efficacité potentiels et procède à une mise en balance des premiers et des seconds. Lorsque ces derniers ne semblent pas compenser entièrement les effets anticoncurrentiels, le contrat peut malgré tout être accepté s'il est possible de remédier aux effets anticoncurrentiels (p. 87). La troisième partie se clôt notamment sur des considérations à propos des engagements au titre de l'article 9 du règlement n° 1/2003, qui permettent à la

Commission d'utiliser son pouvoir de négociation afin d'obtenir des engagements de plus grande portée que ce qu'elle pourrait obtenir par une procédure d'infraction.

La quatrième partie de l'ouvrage porte sur les contrats de longue durée à travers les États membres et sur le problème des droits d'accès prioritaire aux interconnexions. L'auteur explique que le fait d'accorder de nouveaux droits d'accès prioritaire, notamment aux sociétés qui bénéficient d'une position dominante et qui sont intégrées verticalement, pourrait déboucher sur la monopolisation d'une infrastructure essentielle et, partant, sur un abus de position dominante ; que la Commission considère que les réseaux énergétiques, y compris les interconnexions, sont des infrastructures essentielles dont l'accès est exigé pour permettre une concurrence effective sur les marchés liés. La quatrième partie se clôt sur la constatation que si les contrats de longue durée sont la source du problème de concurrence sur les marchés nationaux, ils en constituent également, dans une certaine mesure, la solution, quand ils sont transfrontaliers (p. 138).

La cinquième et dernière partie, coécrite avec Vincent Rious, porte sur la stratégie de l'Union européenne en vue du développement des interconnexions, ainsi que sur l'évaluation du rôle des investissements dans le transport marchand. Cette partie du livre est essentiellement prescriptive et vise à l'amélioration du régime réglementaire de l'UE, en limitant notamment le verrouillage de la clientèle.

Pour finir, la conclusion générale insiste sur le fait que la Commission utilise de plus en plus le droit de la concurrence en tant qu'outil de régulation *ex ante*, et que cela pose des problèmes au regard de l'efficacité économique, de la sécurité juridique et de la légitimation politique. L'auteur relève que la stratégie de la Commission européenne est fortement influencée par sa politique de libéralisation.

La lecture de cet ouvrage est très stimulante pour les juristes qui ont des lacunes en économie. Certains développements sont très techniques, alors que d'autres, notamment les analyses proprement juridiques, sont d'un accès plus facile pour les juristes traditionnels.

A. P.



La preuve dans le droit de l'Union européenne
FARTUNOVA Maria
Bruylant, Bruxelles, 2013,
733 p.

Si cet ouvrage, issu d'une thèse réalisée sous la direction du professeur Fabrice Picod à l'université Paris-II Panthéon-Assas, traite de la preuve en droit de l'Union de manière générale, le droit de la concurrence n'est pas absent de la réflexion.

La compétence normative des États membres en matière de preuve, liée au principe d'autonomie procédurale, se trouve tempérée par une action normative de l'Union, notamment en droit de la concurrence. À l'origine, le droit dérivé, et plus précisément le règlement 17/62, ne contenait aucune disposition relative à la charge de la preuve en matière de concurrence. Il est donc revenu au juge de l'Union de pallier cette lacune. On sait qu'en vertu de sa jurisprudence, la charge de la preuve au titre de l'article 101, § 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) incombe à la Commission, qui "doit prouver que l'entreprise avait entendu contribuer par son propre comportement aux objectifs communs poursuivis par l'ensemble des participants et qu'elle avait connaissance des comportements matériels envisagés par les entreprises" (p. 100). En revanche, c'est à l'entreprise qui entend se prévaloir de la dérogation de l'article 101, § 3, TFUE qu'il revient de prouver que les conditions requises sont remplies. Cette jurisprudence a par la suite été codifiée par l'article 2 du règlement 1/2003. Faire figurer cette précision relative à la charge de la preuve dans le droit dérivé découle de la nécessité de garantir le respect tant des règles de concurrence que des droits de la défense, la question de la preuve revêtant en effet, dans le domaine de la concurrence, une importance particulière, compte tenu de la complexité des faits à établir.

Mais le juge de l'Union a également bouleversé la place de la preuve en droit de la concurrence : l'auteur estime ainsi que la répartition de la charge de la preuve opérée par le règlement 1/2003, initialement perçue comme un simple moyen procédural, "devient inhérente à la notion de pratique anticoncurrentielle à un point tel que l'on ne peut plus envisager cette notion indépendamment de sa preuve", la preuve étant érigée en "l'élément essentiel de sa définition" (p. 102).

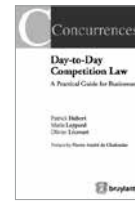
La thèse aborde également l'importante question du recours aux présomptions en droit de la concurrence. On constate en effet que la difficulté à établir les faits dans ce domaine conduit à conférer une place croissante au système de preuve par présomption, ce qui n'est pas sans risque au regard de la présomption d'innocence.

De plus, l'ouvrage éclaire le lecteur sur les implications de l'exigence d'une preuve loyale, implications tenant notamment au respect de garanties procédurales, parmi lesquelles figurent les droits de la défense. Le respect des droits de la défense peut d'ailleurs être perçu comme la "contrepartie du renforcement des pouvoirs d'investigation et d'enquête" des autorités de l'Union (p. 268). Les droits de la défense ont d'ailleurs été érigés en principe général du droit par la Cour de justice, à l'occasion du contentieux de la concurrence, et leur respect s'impose à toute procédure pouvant conduire à l'adoption d'un acte faisant grief. Depuis l'arrêt *Hoffmann-Laroché* de 1979, consacrant les droits de la défense comme principe fondamental, leur application a été étendue aux procédures non judiciaires à caractère contradictoire, mais non à l'enquête préalable de la Commission, la Cour distinguant cette étape de celle de la procédure de poursuite. Le professeur Azoulay explique cela par le caractère subjectif de la procédure de poursuite, qui rend nécessaire une protection des droits individuels, par opposition au caractère objectif de la procédure d'enquête. En pratique, les deux phases peuvent cependant s'avérer difficiles à distinguer : il apparaît alors nécessaire de concilier, au stade de l'enquête préalable, les pouvoirs d'investigation de la Commission et les droits de la défense des entreprises. L'arrêt *Hoechst* de 1989 est ainsi venu préciser les obligations que les droits de la défense font peser sur la Commission lors de l'enquête préalable. Le principe de loyauté de la preuve interdit par exemple d'exiger la communication d'éléments de preuve désignant directement la personne concernée comme participant à l'infraction, et impose un traitement loyal des informations recueillies. L'auteur expose également la jurisprudence applicable aux preuves utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été recueillies, la solution prévalant à cet égard étant d'ailleurs jugée "révélatrice des failles dans la protection des droits individuels au stade de la recherche des preuves au sein de l'Union" (p. 284).

Sont aussi évoquées la portée de l'obligation de motivation de la Commission, les implications du principe *ne bis in idem*, ou encore la protection du caractère confidentiel des preuves obtenues. Une grande diversité de problématiques touchant au droit de la concurrence est donc abordée.

L'ouvrage démontre finalement que la preuve peut être envisagée tant comme instrument de réalisation du droit de l'Union que comme garantie des droits conférés par l'ordre juridique de l'Union, affirmation qui vaut également en droit de la concurrence.

J. R.



Day-to-Day Competition Law: A Practical Guide for Businesses
HUBERT Patrick,
LEPPARD Marie et
LÉCROART Olivier
Larcier/Bruylant, collection
Concurrences, 2014, 300 p.

The authors of this book of eleven chapters are legal practitioners in competition law and they are used to advise clients on competition law issues. This is a guarantee of a realist and experienced approach about the competition issues arising in the daily practice of the companies.

In chapter 1, the book answers the "why, who and how" questions about competition law by analyzing competition law through history and geography, by providing an interesting picture about the competition authorities as fashion victims, and by questioning how economic theory can explain the basics of competition law.

In chapter 2, the authors look at the implementation of competition law by questioning the identity and the activity of the competition authorities and by presenting the working of these authorities from the opening of cases to the outcome with in between dawn raids, visits and requests for information, investigations, statement of objections and interim measures. Also, they study the penalties and question who has to pay the bill according to the principle that parent companies are generally liable. At the same time, they take into consideration the case of liability of successor companies. Finally, they deal with the risks of follow-on claims and private enforcement and they recall that enforcers are human beings.

In chapter 3, they analyze the cartels and other collusive behaviors. They came to the conclusion that one should never get involved in a cartel, since it can cause damages. They beware the companies that in case of detection of a cartel, there is prosecution. Next, they stress that cartels can take many shapes and forms, such as price-fixing, market-sharing, limiting output or sales and bid-rigging (also known as collusive tendering). Finally, they give tips on how to avoid and terminate cartels.

In chapter 4, they beware the companies of exchanging sensitive information, since this potentially constitutes a new serious legal infringement and it can be seen as a cartel under certain circumstances. Also, they point out that it can never be assumed that exchanges of past information are always safe. It depends on the market structure and the characteristics of past information exchanged. Next, they give practical tips by pointing out the main dangers and the mistakes to be avoided in the exchange of sensitive information. Moreover, they study the

case of trade associations with the dangers of “mission-creep.” Finally, “hub and spoke” arrangements are analyzed by the authors.

In chapter 5, they advise the companies how to behave as a market leader and outline the treatment of monopolies/dominant companies under competition law (outline of the key rules, consequences of infringement with the concept, investigating abuses of dominant position and the consequences of being found guilty). Next, they stress the challenge of identifying a dominant position and market shares. To this aim, they explain different concepts: the relevant product market, the relevant geographic market with the market structure, the barriers to entry and expansion, the countervailing buying power and the collective dominance. Moreover, they advise how a company has to behave when it is dominant and how it can avoid exclusionary abuses and exclude competitors from the market unfairly. Plus, they point out that the non-pricing practices (exclusivity obligations, tying or bundling and refusal to supply), the pricing practices (predatory pricing, rebates and margin squeeze) and exploitative abuses should also be avoided.

In chapter 6, the authors deal with resale price maintenance and question the potential anti-competitive effects of resale price maintenance agreements and the reason why companies might still seek to conclude them. Also, the authors analyze the prohibition of resale price maintenance agreements under the EU with the practice of the competition authorities. Plus, they advise the companies to avoid resale price maintenance agreements by being indifferent to the price at which their products are resold, by influencing the resale price of their products without a resale price maintenance agreement and by controlling the entire commercial chain without using distributors. Finally, they present the termination of a resale price maintenance agreement while approaching the competition authorities, acting jointly and unilaterally.

In chapter 7, the authors concentrate on the realm of pros and cons of commercial contracts. They question the reasons why contracts must comply with competition law and underline that a balance should be found for the restrictive clauses in commercial contracts. Moreover, they answer the question of when contracts between non-competitors trigger the “alarm” by presenting supply agreements and distribution agreements (exclusive distribution, selective distribution, single-branding distribution, *de facto* single-branding and franchise agreements). Besides, they give an overview of agreements with competitors (joint purchase agreements, joint production agreements and joint commercialization agreements) and they point out the problems and solutions. They also take into consideration specific agreements (research and development, transfer of intellectual property and standardization). Finally, they mention safe harbors, the *de minimis* rule and

agreements of minor importance which allow companies to establish their own safety rules for their most common contracts.

In chapter 8, the authors underline the behavior to be adopted by companies during dawn raids (interviews and document management). According to the authors, the company should detect risks in advance.

In chapter 9, the authors look at mergers, acquisitions and joint ventures. They stress that identifying a “merger” for the purposes of the merger control regime is not what the company might expect. Also, they mention the different types of notifiable transactions (acquisition of a full control by a single company, acquisition of an influence by a single company, acquisition of a joint control by several companies and creation of a joint venture). Next, they analyze the reasons for which competition authorities control notifiable transactions and they advise companies to be preventive in this regard. Moreover, they analyze horizontal/vertical transactions and conglomerate effects. They propose a way to obtain authorization from the competition authorities. In addition, they explain the notification to the relevant competition authorities, the suspension of the transaction and the timetable of the merger control process. Furthermore, they inform companies about the assessment of the competition authorities for the transaction (market definition, competitive and problematic effects, unilateral or [non-] coordinated effects in a horizontal transaction, vertical non-coordinated or coordinated effects and conglomerate effects). Plus, they address the forms of remedy and the structural and behavioral commitments. They conclude with the practical implications of merger control with its uncertainty, upsides and downsides.

In chapter 10, the authors advise how companies must behave in relation to merger control with the involvement of their lawyers from the outset and the decision where to notify their transaction. Also, companies must check whether the planned deal is a “notifiable transaction” and identify the relevant thresholds and the variable time frames. Moreover, the authors call companies to make sure and identify the problem at an early stage and to interact with the competition authorities.

In chapter 11, the authors compare antitrust to a sea and recall how to navigate while referring to the evolving role of economists with the application of econometric tests which may provide a simple answer to a practical question. According to the authors, new economic thinking forges new paths in EU competition law.

To summarize, this book has the merit to be truly unique by offering practical tips to companies in their daily business management. By following tailored advice contained in this contribution, the companies will avoid infringements of competition rules and will adopt the right behavior for their strategy

in many commercial and financial projects. Moreover, this book takes various situations into consideration (before an infringement of EU competition law has taken place and during the investigation of the competition authority) while clarifying the complexity of competition law.

D. L.



Les inspections de concurrence
JALABERT-DOURY
Nathalie
Bruylant, Collection
FEDUCI, 2ème édition,
2013, 504 p.

L’auteur de cet ouvrage en trois parties, dont c’est la deuxième édition, est avocate au barreau de Paris et est reconnue pour son expertise des procédures en droit de la concurrence.

La première partie du livre se concentre sur les trois types d’inspections européennes : l’inspection lourde (sur décision), l’inspection simple (sur mandat) et les procédures particulières d’inspection. La deuxième partie s’intéresse aux inspections au sein du réseau européen de la concurrence, alors que la troisième partie analyse les inspections françaises, à savoir l’inspection lourde (ordonnance judiciaire) et l’inspection simple.

L’auteur procède au même type d’analyse pour tous les types d’inspections. Pour commencer, les conditions de validité et de régularité des inspections ainsi que leur conformité avec les droits fondamentaux (par exemple, inviolabilité du domicile et droit de ne pas s’auto-incriminer) sont analysées. Dans le cadre de l’inspection lourde européenne, l’auteur rappelle que les pouvoirs d’inspection doivent être exercés de manière régulière en respectant le principe de conditions préalables minimales (absence de contrôle judiciaire préalable, consultation préalable des États membres et régularité formelle de la décision d’inspection). L’auteur note que le recours ouvert *a posteriori* se limite à un contrôle restreint et que l’inspection doit être proportionnelle. Elle s’intéresse aussi à l’articulation entre les règles procédurales européennes et françaises pour l’obtention d’une autorisation judiciaire à titre préventif et regarde les incidences de cette autorisation sur le déroulement de l’inspection lourde européenne. Ainsi, la simple existence de l’autorisation a un effet sur le déroulement de l’inspection et lorsqu’elle est mise en œuvre, l’autorisation judiciaire conduit à une véritable perquisition.

Tandis que dans le cadre de l’inspection lourde française, l’auteur se concentre sur l’ordonnance judiciaire autorisant les visites et saisies (juge compétent, conditions de délivrance de l’ordonnance, contrôle devant être exercé, pré-rédaction de l’ordonnance par

l'administration, étendue des visites et saisies pouvant être autorisées, désignation des enquêteurs et des officiers de police judiciaire et autres mentions impératives). L'auteur rappelle que le juge contrôle le déroulement de l'inspection lourde française et dispose de pouvoirs d'intervention pour compléter ou modifier son ordonnance en fonction des besoins de l'enquête. Aussi, le juge peut suspendre cette inspection ou y mettre fin à tout moment et arrêter un comportement des enquêteurs non conforme aux textes ou à son ordonnance. En outre, le juge a le pouvoir de se rendre sur place. L'auteur s'intéresse à la mise en œuvre de ces pouvoirs d'intervention (juge compétent en cas de commission[s] rogatoire[s], modalités de saisine du juge et prononcé de l'ordonnance complémentaire ou rectificative).

Ensuite, l'auteur se concentre sur la mise en œuvre des inspections avec l'arrivée des enquêteurs. L'inspection a lieu "par surprise" (inspection lourde européenne) ou elle est "inopinée" (inspection lourde française), en tout début de matinée, et elle se déroule de manière simultanée dans plusieurs locaux. Quant à l'inspection simple française, elle peut être annoncée et elle a lieu aux heures d'ouverture des bureaux. Les enquêteurs qui se présentent sont le plus souvent nombreux. Dans le cadre de l'inspection lourde européenne, les enquêteurs peuvent prendre certaines mesures conservatoires dès leur entrée dans les lieux.

Dans le contexte de toutes ces inspections, le personnel d'accueil, les assistants de direction, les juristes et/ou responsables prévenus et le responsable de la logistique doivent prendre des mesures adéquates et coopérer activement avec les enquêteurs. De plus, il n'est pas nécessaire que l'occupant des lieux, ses conseils et un représentant statuaire ou habilité de l'entreprise soient présents.

L'auteur souligne que les enquêteurs ont des pouvoirs très étendus : les locaux, terrains et moyens de transport peuvent être visités, les documents peuvent être contrôlés et copiés, des scellés apposés et des questions posées (questions techniques liées à la localisation des documents ou surgissant de leur lecture, questions de fond concernant l'infraction). Les questions posées et les réponses fournies nécessitent la consultation préalable et la présence d'un avocat ; elles doivent également être enregistrées. Toutefois, ces pouvoirs de contrôle sont limités dans l'inspection lourde européenne : absence de droit de fouille (permis néanmoins dans le cadre de l'inspection lourde française), interdiction des *fishing expeditions* et d'utiliser les documents recueillis dans un but autre que celui visé par la décision.

Dans le cadre de l'inspection lourde française, seuls les locaux couverts par l'ordonnance peuvent être visités. Des documents "utiles" en rapport avec l'objet de l'enquête peuvent être saisis et contrôlés. Dans ce contexte,

l'auteur précise plusieurs cas de figure : il peut s'agir de documents professionnels ou de données électroniques, voire de documents perdus ou détruits, archivés en un autre lieu, couverts par le secret professionnel ou encore contenant des secrets d'affaires.

L'auteur rappelle qu'il existe un règlement de contestations éventuelles sur ces pouvoirs étendus des enquêteurs. L'inspection se clôture par la rédaction de procès-verbaux et le débriefing final.

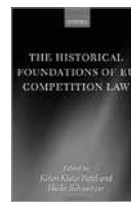
Enfin, dans le cadre de l'inspection lourde européenne, l'auteur met en exergue les différentes sanctions qui peuvent être encourues par l'entreprise, comme les sanctions directes (amende procédurale, astreinte, mise en œuvre de l'ordonnance judiciaire) et les sanctions indirectes (augmentation du montant de l'amende finale, limitation du bénéfice de la clémence et durcissement du contexte procédural). Par ailleurs, l'auteur rappelle qu'il existe des voies de recours européennes : le recours en annulation contre la décision d'inspection, la décision finale et d'autres types d'actes comme les amendes, astreintes, voire autres décisions ou actes. Il existe aussi des voies de recours nationales. Les conditions de réalisation de l'inspection peuvent être contestées. Dans le cadre de l'inspection lourde française, l'auteur analyse les nombreuses voies de recours qui existent par rapport au contentieux de la légalité de l'ordonnance (appel contre l'ordonnance et possibilité de pourvoi) et de l'exécution de l'ordonnance (contestation devant le premier président de la cour d'appel et possibilité de pourvoi).

Quant aux procédures particulières d'inspection, l'auteur rappelle qu'elles sont prévues en matière de concentration et d'aides d'État.

Par ailleurs, dans le cadre des inspections au sein du réseau européen de la concurrence, l'auteur analyse les pouvoirs des enquêteurs et les voies de recours dans les cas de délégation par la Commission et par une autorité nationale.

En définitive, à la lecture du livre, nous comprenons que les autorités de la concurrence détiennent des pouvoirs d'inspection très étendus au sein des entreprises afin de détecter et de sanctionner les atteintes les plus graves aux règles de la concurrence. Dans ce contexte, les entreprises doivent réagir intelligemment et préparer ces inspections pour assurer une coopération adéquate avec les autorités de la concurrence, satisfaire à leurs obligations et faire valoir leurs droits. Cet ouvrage pratique apporte donc des réponses aux nombreuses questions que les entreprises peuvent se poser et fournit des exemples illustrés par des graphiques et complétés par des annexes. Ce livre offre en plus une mise à jour des textes juridiques et de la jurisprudence touchant aux inspections de concurrence.

D. L.



The Historical Foundations of EU Competition Law
PATEL Kiran Klaus et SCHWEITZER Heike (dir.)
Oxford University Press,
2013, 239 p.

Cet ouvrage collectif regroupe sept contributions d'une grande diversité thématique. L'approche choisie n'est pas univoque, puisqu'au nombre des contributeurs figurent tant des universitaires que des praticiens, qu'ils soient juristes, historiens ou encore économistes, issus de divers États membres.

L'idée de cet ouvrage trouve sa source dans la divergence initiale entre l'approche des juristes, qui se sont penchés sur le processus de constitutionnalisation de l'ordre juridique de l'Union, et celle des historiens, qui se sont davantage concentrés sur les politiques d'intégration, et ont dans l'ensemble réfuté l'idée selon laquelle l'intégration européenne pourrait aboutir à la création d'un ordre supranational. Dans ce contexte, le droit de la concurrence était resté relativement ignoré des historiens. L'ouvrage vise ainsi à réconcilier ces deux visions, en adoptant une approche résolument interdisciplinaire : juristes et historiens collaborent, pour étudier l'évolution du droit de la concurrence et de la politique de concurrence de l'Union européenne, dans une perspective tant historique que juridique.

L'étude se limite à la période allant des années 1950 au milieu des années 1980, distinguant en son sein une phase fondatrice et une phase de consolidation. L'approche adoptée n'est cependant pas chronologique, mais thématique, chaque contribution traitant de manière complète d'un thème, sur toute la période couverte par l'ouvrage. Le contrôle des concentrations n'est pas étudié, dans la mesure où il ne s'est concrétisé que postérieurement à la période d'étude.

Parmi les thèmes abordés figure notamment l'identification des fondements d'une approche européenne du droit de la concurrence. À cet égard, l'ouvrage ne manque évidemment pas d'étudier de manière approfondie l'influence, parfois contestée, de l'ordolibéralisme allemand sur l'évolution du droit européen de la concurrence. Il en ressort que l'impact de ce courant de pensée, particulièrement marqué durant la période suivant l'entrée en vigueur des traités de Rome, n'a pas consisté en une simple transposition de l'ordolibéralisme allemand, seuls certains aspects ayant été repris au niveau de l'Union.

Les débats autour d'une approche plus économique du droit de la concurrence sont également abordés. De plus, l'ouvrage nous apporte des éclairages sur le rôle des différents acteurs, en particulier la Commission et la Cour de justice, ainsi que sur les éventuels conflits pouvant survenir entre acteurs.

Le premier chapitre s'interroge sur l'évolution du droit issu des articles 85 et 86 du traité CE (dont sont issus les actuels articles 101 et 102 TFUE), à la lumière du débat entre l'approche ordo-libérale du droit de la concurrence et l'alternative keynésienne. Dans cette contribution, les auteurs s'emploient à réconcilier ces deux approches. Ils constatent que si le rôle de l'ordo-libéralisme allemand a été prépondérant, ce courant de pensée n'a pourtant pas régné sans partage dans l'orientation idéologique et dans la pratique des institutions, une conception plus keynésienne étant devenue influente dans les années 1970.

La deuxième contribution porte sur le rôle joué par le règlement 17/62 dans l'évolution du droit européen de la concurrence. Là encore, il s'agit de réconcilier des interprétations divergentes, en insistant sur le consensus existant lors de l'adoption du texte sur la nécessité de créer une "culture de la concurrence".

Les deux chapitres suivants s'interrogent respectivement sur l'influence des traditions nationales et sur l'influence américaine sur la politique de concurrence de la Communauté.

Le cinquième chapitre étudie les évolutions de la relation entre politique de concurrence et politique industrielle, se demandant notamment dans quelle mesure la politique de concurrence a pu se plier aux objectifs de la politique industrielle.

La contribution d'Ernst-Joachim Mestmäcker est, quant à elle, plus transversale, et retrace le cheminement vers un concept de "workable european competition law".

Enfin, le dernier chapitre examine les récentes évolutions du droit de la concurrence, telles que l'entrée en vigueur du règlement 1/2003, ou encore la préoccupation pour les ententes verticales, à la lumière de ses fondements historiques. L'ouvrage ne néglige donc pas l'actualité du droit de la concurrence de l'Union européenne, et illustre ainsi d'autant mieux l'importance que peut revêtir l'approche historique en la matière.

À SIGNALER

Ouvrages reçus *pour recension ultérieure*

The Role of the Postal and Delivery Sector in a Digital Age

CREW Michael A. et BRENNAN Timothy J. (dir.)

Edward Elgar, collection « Advances in Regulatory Economics », 2014, 341 p.

Ouvrage collectif regroupant vingt-cinq contributions portant sur de nombreuses thématiques de la régulation et de la concurrence dans le secteur postal au sein de l'Union européenne et aux États-Unis.

S. R.

European Competition Law Annual (2011)

Public and Private Enforcement –

Implications for Courts and Agencies

LOWE Philip et MARQUIS Mel (dir.)

Hart Publishing, 2014, 557 p.

Publication des travaux de la XVI^e édition du EU Competition Law and Policy Workshop organisé à l'Institut européen universitaire de Florence en juin 2011, sous la direction du directeur général de la DG Concurrence de la Commission européenne, M. Philip Lowe et du professeur Mel Marquis, de l'IEU, sur le thème des contentieux objectif et subjectif en droit de la concurrence.

S. R.

J. R.

AUTRES OUVRAGES

SIGNALÉS

Competition Law in Singapore

CHONG Kin Lim and EE-KIA Ng

Kluwer Law International, 2014, 200 p.

The authors of this book co-head Drew & Napier's competition law & regulatory practice in Singapore. They offer a comprehensive practical view of competition law in Singapore.

To begin with, the book offers an instructive economic, legal and historical introduction to the competition system in Singapore. Next, the book is divided into three parts. The first deals with the structure of antitrust law and its enforcement in Singapore, more specifically the sources and the scope of application of antitrust law, an overview of substantive provisions and main notions of antitrust law, the consequences of violations of the provisions of antitrust law and the role played by the enforcement institutions in Singapore. The second concentrates on the application of the prohibitions, namely the restrictive agreements, dominant undertakings' prohibited practices and the concentrations. The third gives a broad picture of the administrative procedure with the administrative investigations before the Singapore antitrust authority, the voluntary notifications and clearance decisions in merger control.

We strongly recommend this book to international practitioners and researchers who are eager to learn about new competition systems and to be informed about leading Singaporean cases in competition law. The advantage of the book is that it is concise, clear and complete. Moreover, it provides relevant information on the substance and the procedure of competition law in Singapore.

D. L.

EU Competition Law. Between Public and Private Enforcement

CORTESE Bernardo (dir.)

Wolters Kluwer, 2013, 512 p.

Eleven experts (academics and practitioners) in competition law offer interesting questions to be debated and underline tensions between EU competition law and enforcement regimes.

Bernardo Cortese introduces part I of the book, that deals with general problems about the goals and scope of EU competition law. Pietro Manzini deepens the analysis of the goals of EU Competition Law, whereas Filippo Amato looks at defining agreements and concerted practices restricting competition in EU competition law. Then, Igor Tacani shows interest in the scope of EU and national competition law with the effect on interstate trade criterion in practice. Bernardo Cortese looks at piercing the corporate veil in EU competition law with the parent subsidiary relationship and antitrust liability.

Part II analyzes the difficult relationship between administrative authorities and the judiciary in antitrust private enforcement. To this aim, Francesco Munari studies antitrust enforcement after the entry into force of Regulation No. 1/2003 with the interplay between the Commission and the national competition authorities and the need for an enhanced role of national courts. Dario Ruggero points out the effects on private enforcement of the Commission's and national competition authorities' decisions in an Italian perspective. Bernardo Cortese tries to define the role of courts and administrative bodies in private enforcement in Europe.

In part III, Bernardo Cortese underlines the interaction between national judges and the European Court of Justice in the framework of private enforcement and preliminary rulings. Next, Daniele P. Domenicucci proposes some reflections for national judges for preliminary rulings and competition law, whereas Paolo Iannucelli studies the shaping of private enforcement of EU antitrust law through preliminary rulings before the European Court of Justice. Lorenzo F. Pace concentrates on the Court of Justice "antitrust enforcement negative harmonization framework" and the *CDC* and *Pfleiderer* judgments.

In part IV, Bernardo Cortese looks again at damage actions in private antitrust enforcement. Besides, Alice Pezard, Iannis Symplis, William McKechnie and Gabriella Muscolo share their views on damage actions in private antitrust enforcement from the French, Greek, Irish and Italian side respectively.

In part V, Bernardo Cortese studies competition, regulation and liberalization as sector-specific approaches and their significance for private enforcement. On his side, Fabio Filpo looks at the case of margin squeeze in the

framework of competition enforcement in the electronic communications sector. Moreover, Roberto Mastroianni concentrates on the promotion of pluralism through EU law with the example of regulation or competition law in the audiovisual sector. In addition, Francesco Liberatore looks at the restrictions on parallel trade of pharmaceutical products and EU competition law. Finally, Stefano Nicolin looks at EU competition law and the financial services sector.

The authors underline the lack of enforcement of competition law across the Member States despite the adoption of several green papers, white papers, communications and directives from the Commission. There are legal uncertainties regarding the interaction between private enforcement and decentralized public enforcement. This book presents the advantage to look at various sectors (audiovisual, pharmaceutical, to name but a few) and to stress the lack of transparency regarding the European Competition network.

D. L.

Actualités en droit européen

DONY Marianne (dir.)

Bruylant/Strada Lex, 2013, 184 p.

On signalera, dans cet ouvrage publié au sein d'une intéressante collection qui associe le barreau francophone de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles, la contribution de Denis Waelbroeck et de Catherine Smits qui porte sur "*les grandes évolutions du droit européen sur les pratiques restrictives de concurrence des entreprises*".

S. R.

European Merger Remedies. Law and Policy

HOEG Dorte

Hart Publishing, 2013, 288 p.

Ouvrage trouvant pour base la thèse de l'auteur soutenue au *King's College* de Londres et abordant tous les aspects des engagements dans le cadre des procédures de concentration en droit de l'Union européenne, du stade de leur négociation jusqu'au contrôle de leur mise en œuvre.

S. R.

Competition Law. Comparative Private Enforcement Collective Redress across the EU

RODGER Barry (dir.)

Wolters Kluwer, 2014, 328 p.

This book provides a quantitative analysis of private enforcement of competition law and assesses the protection of the rights provided by EU competition law. It is a precious contribution to the knowledge of private litigation and it allows the reader to understand the policy issues on the topic of private enforcement. This unique contribution collects different points of view from expert rapporteurs from the Member States of the EU. Moreover, it gives a complete overview of all the competition law cases before domestic courts of the EU involving rights of parties conferred by articles 101 and 102 TFEU. The editor of this book is Barry Rodger, Professor at University of Strathclyde. His research interests focus on the interface of competition law with private law.

This book is divided into three parts. The first analyzes the AHRC project on private enforcement and collective redress in the EU. To begin with, Barry Rodger points out the private enforcement context and the AHRC project background. Next, he deals with the working of the institutions and mechanisms to facilitate private enforcement. Moreover, he pays attention to the empirical data of private enforcement. Finally, he addresses the collective redress mechanisms and consumer case law.

The second part focuses on private enforcement, economic incentives and alternative collective redress mechanisms by comparing economic incentives across EU Member States and a view from across the Atlantic with the recent developments in the case law of the US Federal Courts on class certification in antitrust cases. Before concluding in a third part, he compares public and private enforcement.

The main message of this book is that private enforcement is already developed legally and institutionally through the existence of certain institutions and mechanisms. This book claims that private enforcement is necessary for a more competitive European economy and that public enforcement is not satisfactory at this stage and that it should be more effective, quicker and cheaper than private enforcement.

D. L.

Concurrences est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

CONCURRENCES

Editorial

Jacques Attali, Elie Cohen,
Laurent Cohen-Tanugi,
Claus-Dieter Ehlermann, Ian Forrester,
Thierry Fossier, Eleanor Fox, Laurence Idot,
Frédéric Jenny, Jean-Pierre Jouyet,
Hubert Legal, Claude Lucas de Leyssac,
Mario Monti, Christine Varney, Bo
Vesterdorf, Louis Vogel, Denis Waelbroeck...

Interview

Sir Christopher Bellamy, Dr. Ulf Böge,
Nadia Calvino, Thierry Dahan,
John Fingleton, Frédéric Jenny,
William Kovacic, Neelie Kroes,
Christine Lagarde, Doug Melamed,
Mario Monti, Viviane Reding,
Robert Saint-Esteben, Sheridan Scott,
Christine Varney...

Tendances

Jacques Barrot, Jean-François Bellis,
Murielle Chagny, Claire Chambolle,
Luc Chatel, John Connor,
Dominique de Gramont, Damien Gérardin,
Christophe Lemaire, Ioannis Lianos,
Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis,
Joëlle Simon, Richard Whish...

Doctrines

Guy Canivet, Emmanuel Combe,
Thierry Dahan, Luc Gyselen,
Daniel Fasquelle, Barry Hawk,
Laurence Idot, Frédéric Jenny,
Bruno Lasserre, Anne Perrot, Nicolas Petit,
Catherine Prieto, Patrick Rey,
Didier Théophile, Joseph Vogel...

Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Bilan de la
pratique des engagements, Droit pénal et
concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles
in the EU...

Horizons

Allemagne, Belgique, Canada, Chine,
Hong-Kong, India, Japon, Luxembourg,
Suisse, Sweden, USA...

Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné,
Laurent Flochel, Frédéric Jenny,
François Lévêque Penelope Papandropoulos,
Anne Perrot, Etienne Pfister,
Francesco Rosati, David Sevy,
David Spector...

Chroniques

ENTENTES

Michel Debroux
Nathalie Jalabert-Doury
Cyril Sarrazin

PRATIQUES UNILATÉRALES

Frédéric Marty
Anne-Lise Sibony
Anne Wachsmann

PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Muriel Chagny, Valérie Durand,
Jean-Louis Fourgoux, Rodolphe Mesa,
Marie-Claude Mitchell

DISTRIBUTION

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré,
Didier Ferrié, Anne-Cécile Martin

CONCENTRATIONS

Dominique Berlin, Jean-Mathieu Cot,
Ianis Girgenson, Jacques Gunther,
David Hull, David Tayar

AIDES D'ÉTAT

Jacques Derenne
Bruno Stromsky
Jérôme Gstalter

PROCÉDURES

Pascal Cardonnel
Alexandre Lacresse
Christophe Lemaire

RÉGULATIONS

Hubert Delzangles
Emmanuel Guillaume
Jean-Paul Tran Thiet

SECTEUR PUBLIC

Centre de Recherche en Droit Public
Jean-Philippe Kovar
Francesco Martucci
Stéphane Rodrigues

JURISPRUDENCES EUROPÉENNES ET ÉTRANGÈRES

Florian Bien, Karounga Diawara,
Pierre Kobel, Silvia Pietrini,
Jean-Christophe Roda, Julia Xoudis

POLITIQUE INTERNATIONALE

Frédérique Daudret John, Sophie-Anne
Descoubes, Marianne Faessel-Kahn,
François Souty, Stéphanie Yon

Revue des revues

Christelle Adjémian, Emmanuel Frot
Alain Ronzano, Bastien Thomas

Bibliographie

Institut de recherche en droit international
et européen de la Sorbonne (IREDIES)

Revue Concurrences | *Review Concurrences*

	HT Without tax	TTC Tax included (France only)
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel - 4 n° (version électronique + e-archives) <i>1 year subscription (4 issues) (electronic version + e-archives)</i>	467,25 €	560,70 €
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel - 4 n° (version papier) <i>1 year subscription (4 issues) (print version)</i>	488,25 €	585,90 €
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel - 4 n° (versions papier & électronique + e-archives) <i>1 year subscription (4 issues) (print & electronic versions + e-archives)</i>	729,75 €	875,70 €

Bulletin électronique e-Competitions | *e-bulletin e-Competitions*

<input type="checkbox"/> Abonnement annuel + e-archives <i>1 year subscription + e-archives</i>	645,75 €	774,90 €
--	----------	----------

Revue Concurrences + bulletin e-Competitions | *Review Concurrences + e-bulletin e-Competitions*

<input type="checkbox"/> Abonnement annuel revue (version électronique + e-bulletin + e-archives) <i>1 year subscription to the review (online version + e-bulletin + e-archives)</i>	834,75 €	1001,70 €
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel revue (versions papier & électronique + e-bulletin + e-archives) <i>1 year subscription to the review (print & electronic versions + e-bulletin + e-archives)</i>	939,75 €	1127,70 €

Renseignements | *Subscriber details*

Nom-Prénom | *Name-First name*

e-mail

Institution | *Institution*

Rue | *Street*

Ville | *City*

Code postal | *Zip Code* Pays | *Country*

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)*

Formulaire à retourner à | *Send your order to*

Institut de droit de la concurrence

21 rue de l'Essonne - 45 390 Orville - France | contact: webmaster@concurrences.com

Conditions générales (extrait) | *Subscription information*

Les commandes sont fermes. L'envoi de la revue ou des articles de Concurrences et l'accès électronique aux bulletins ou articles de *e-Competitions* ont lieu dès réception du paiement complet. Tarifs pour licences monopostes; nous consulter pour les tarifs multipostes. Consultez les conditions d'utilisation du site sur www.concurrences.com ("Notice légale").

Orders are firm and payments are not refundable. Reception of Concurrences and on-line access to e-Competitions andlor Concurrences require full prepayment. Tarifs for 1 user only. Consult us for multi-users licence. For "Terms of use", see www.concurrences.com.

Frais d'expédition Concurrences hors France 30 € | 30 € extra charge for shipping outside France